VIENT DE PARAITRE

CONTINUATION

L'Histoire de l'Eglise L'union de l'âme avec Dieu

M. L'ABBÉ DARRAS

PAR

MGR J. FÉVRE

Tomes 41 et 42 Pontificat de Pie 1X, 43 et 44èmes Tables.

4 vols. in-80...... Prix: \$6.00 Ces 4 volumes terminent l'ouvrage.

-LE-

DIVIN DE L'EUCHARISTIE

AU TABERNACLE A L'AUTEL, A LA TABLE SAINTE

PAR

M. l'abbé BIDON

MISSIONNAIRE

4 vol. in-18..... Priz: 45 cts

NOUVEAUTÉS

LA FILLEULE

BARON des ADRETS PREMIERES COMMUNIANTES

LES GRANDS SOUCIS

DOCTEUR SIDOINE L'EUCHARISTIE

Alex. de LAMOTHE

-DE-

L'ATLANTIQUE au

A TRAVERS

LE CANADA ET LE NOBD DES ETATS-UNIS

Le baron Etienne HULOT

INVENTAIRE

MA CHAMBRE

Mile Marie O'KENNEDY

1 vol. in-80...... Prix: 75 cts

NOUVELLE HISTOIRE

DE LA

LITTERATURE

PENDANT LA RESTAURATION

Victor Jeanroy FÉLIX

1 fort vol. in-80....... Prix: \$1.25 des conventions stipulées.

-LES-

DELICES EUCHARISTIQUES

SAINTE COMMUNION

PAR

Le R. P. MOREL

DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT

1 fort vol. in-18......Prix: 50 cts

UN QUART D'HEURE

MEDITATIONS

PETITS SUJETS DE MEDITATION

POUR CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE

Par Mgr RICARD

1 vol. in-18..... Prix: 40 cts

FLEURS EUCHARISTIQUES

20000QQQ00000

MEDITATIONS

Mgr de la BOUILLERIE

FEUILLETON DU PROPAGATEUR

LE DOGME

DE

L'INFAILLIBILITE

Par MGR DE SÉGUR

1 vol in-18 Prix: 30 cts

DEUXIÈME PARTIE

SI LA PROCLAMATION DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE VIOLE LE CONCORDAT.

(Suite)

Il ne faut donc pas confondre le Concordat, qui est un traité fort légitime, avec les articles organiques, qui ne sont qu'un caprice césarien et non des lois.

Quant au dogme de l'infaillibilité pontificale, il est, répétons-le, tout à fait en dehors de la question, ainsi que l'a déclaré, du reste, le cardinal Antonelli au gouvernement français. — "Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sur les objets mixtes ayant été réglés par le l'œuvre non des hommes, mais de Dieu; Concordat, écrivair el en mars 1870, les elle est l'antique vérité, révélée par le lécisions que le Concile du Vatican Christ, prêchée et conservée à travers viendrait à prendre en ces sortes de tous les siècles, enseignée clairement matières n'altéreraient point les stipula- par les Concile généraux, par les Souvepoint d'obstacles à l'entière observation immuable.

parties contractantes, l'une a changé, s'est élevée, n'est plus la même : donc, le Concordat est annulé de fait et de droit." — Ce ridicule raisonnement n'a pour ainsi dire pas besoin d'être réfuté. Le décret du 18 juillet n'a rien donné au Pape qu'il n'eût déjà. Par cela seul qu'il était Pape, Pie VII était aussi infaillible que Pie IX; et le fameux décret n'a eu, comme nous l'avons dit, d'autre affet que de déclarer avisle de foi révé effet que de déclarer article de foi révé-lée ce qu'en 1801, comme dans tous les siècles catholiques, le Saint-Siège et la Tradition enseignaient et pratiquaient touchant l'autorité du Souverain-Pon-

Le lecteur me pardonnera d'avoir insisté sur cette ridicule objection; mais les susceptibilités gouvernementales ont été et seront peut être encore si habilement exploitées par les adversaires de l'autorité pontificale, qu'il m'a semblé très utile de donner quelques détails précis sur le Concordat et les articles organiques.

ΧI

destinés à faciliter la préparation à l'exercice de l'EGLISE NE VA PAS, QUELQUE BEAU JOUR, l'oraison mentale ÉTENDRE A CHAQUE EVÊQUE, A CHAQUE CURÉ, L'INFAILLIBILITÉ QU'ELLE VIENT DE DÉCERNER AU PAPE.

> C'est ce que demandait récemment l'un des illustres penseurs du journa-lisme parisien, qui avait, paraît-il, gra-vement, mûrement, scientifiquement approfondi la question,

Non, ô grand homme, l'Eglise ne déclarera pas infaillible chaque Evêque, ni chaque curé. Si elle a défini l'infaillibilité du Pape, c'est que l'Ecriture et

sens; et chaque catholique l'est aussi. Oui, la soumission de la foi nous fait tous participer, dans une mesure, au bienfait divin de l'infaillibilité accordée par Notre-Seigneur au Chef de son Église. Par cette soumission, chaque Evêque, chaque prêtre, chaque fidèle se trouve établi et comme fixé dans la plei-ne lumière de la vérité qu'il reçoit du Pape infaillible.

Les Evêques, comme nous l'avons vu,

n'en sont pas moins juges de foi en première instance et docteurs secondaires, unis au Juge suprême et au Docteur universel; mais cette fonction sacrée dont ils sont revêtus en même temps que de la juridiction, ils l'exercent d'autant plus lumineusement, j'oserais presque dire, d'autant plus infailliblement, qu'ils sont plus unis d'esprit et de cœur à tous les enseignements, à toutes les directions de la Chaire Apostolique.

Quant aux curés et aux simples fidè-les, leur soumission au Saint-Siège les fait jouir pleinement de l'infaillibilité passive, ainsi que nous l'avons vu. Le jour où paraîtra le décret de nos libéraux du journalisme la promulgration officielle de l'innocence des principes révolu-tionnaires de 89. La consolation sura-bondera là où aura abondé la peine.

XII

Si la doctrine de l'infaillibilité pontificale est l'œuvre des Jésuites et d'une école de mensonges, de fourberies, etc.

C'est ce qu'a osé écrire un malheureux prêtre, qui, j'aime à le croire, ne calculait pas la portée de ses blasphèmes.

La doctrine de l'infaillibilité, proclamée par le Concile œcuménique du Vatican, est l'œuvre de l'Esprit-Saint, comme toutes les doctrines que définissent et pétuelle de l'Esprit-Saint. que promulguent les Conciles. Elle est l'œuvre non des hommes, mais de Dieu; Christ, prêchée et conservée à travers

Cette assertion est donc historique-Ison flair qui la trompe rarement; si elle

"Cependant, dira-t-on peut-être eu France (comme on a osé le dire récemment en Autriche), cependant ce n'est pas avec un Pape infaillible que le gouternement français a traité; des deux tre, une ignorance, non moins incroya-parties contractantes l'une a changé ble chez un prêtre des élements de la tre, une ignorance, non moins incroyable chez un prêtre, des élements de la théologie. La théologie, ou plutôt le catéchisme, nous apprend en effet que lamais l'erreur ni la séduction ne peuvent prévaloir contre l'Eglise. Donc,

elles n'ont jamais prévalu.

Or, je le demande, n'auraient elles pas prévalu, prévalu évidemment, prévalu pendant des siècles, si l'assertion des adpendant des siècles des siècles des siècles des siècles de siècle

pendant des siècles, si l'assertion des auversaires du Saint-Siège était fondée? Qu'on ne l'oublie pas : d'après les anciens gallicans, il était "au moins " de foi que " le Saint-Siège est indéfectible sans la foi ; " (le Saint-Siège, c'est-à-dire, selon cette école, la Papauté considérée comme parsonne morale) : at Rossuet comme personne morale); et Bossuet, et après lui les théologiens gallicans sérieux, déclarait que si un Pape pouvait faillir dans son enseignement, cette défaillance ne pourrait-être que passagère; que la vérité reprendrait promptement le dessus, et que la foi de l'Église n'aura rien à risquer de cette défaillance mo-mentanée. D'après les promesses de l'Ecriture et les monuments de la Tradition catholique, il fallait donc admettre, sous peine de tomber dans "l'hérésie," au moins "l'indéfectibilité du Saint-Siège dans la foi.'

Mais qui ne voit que la domination séculaire d'une école de mensonges, de fourberies, de falsifications, d'altérations systématiques de la doctrine révélée et traditionnelle, en un mot la domination de l'erreur et du mensonge détruit complètement cet article de la foi? Et si le Saint-Siège a, depuis des siècles, défailli dans la foi, l'Eglise catholique tout entière, qui l'a suivi dans la voie du mensonge, a cessé d'être la société de la vérité et de la sainteté, la véritable Eglise de Jésus-Christ, et nous voici en plein protestantisme. Luther et Calvin n'ont pas dit autre chose, pour légitimer la révolte contre l'Eglise Romaine; et l'abbé de Saint-Cyran, père du jansénisme, apprit de Dieu dans l'oraison, comme il l'a écrit lui-même. " que, depuis six siècles, il n'y avait plus d'Eglise."

Et puis,où est donc cette fameuse école de fourberies, de mensonges, de fana-tisme? Il y a quinze ou vingt ans, elle se bornait, au dire des plus ardents ad-versaires des droits du Saint-Siège, à " une certaine presse, " c'est-à-dire à un ou deux excellents journaux français, dont l'existence remonte à l'année 1840 environ. Ce n'est pas cette certaine presse, j'imagine, qui, depuis des siècles, falsifiait la doctrine. Pour falsifier, il

faut exister. On n'a dit ensuite que c'était " l'entourage du Pape, l'entourage de Pie IX (car c'est de lui qu'on parle) avec la doctrine catholique, avec le dogme de l'infaillibilité proclamé comme vérité de foi traditionnelle par un Concile œcuménique? Sous Pie 1X, on croit aujourd'hui comme on croyait sous Grégoire XVI; sous Grégoire XVI on croyait comme sous ses prédécesseurs, comme sous Pie VI, Benoît XIV, Clément XI, Innocent XI, Sixte V, Innocent III, saint Grégoire le Grand, saint Léon le Grand, etc., etc. De tout temps, les Souverains-Pontifes ont affirmé hautement et tranquillement ce que vient de définir le Concile du Vatican. Est-ce que le fameux entourage aurait par hasard existé autour des Papes, depuis saint Pierre?

Oui; et c'est cet entourage qui, depuis l'origine, s'appelle le gouvernement de l'Eglise catholique, ou encore le Saint-Siège. Dire ou seulement penser que ce gouvernement peut, pour une raison ou pour une autre, dévier de la droite voie, c'est tout simplement une proposition hérétique; c'est la négation de l'infaillibilité pratique de la sainteté de l'Eglise, la négation flagrante de l'assistance per-

Et c'est cependant ce que des catholiques, des personnes pratiquantes, des prêtres, et même, hélas! quelques Évêques n'ont pas rougi de dire ou d'écrire!

Pauvres Jésuites! leur nom, glorieux et vilipendé tout à la fois, a encore servi, tions spéciales conclues par le Saint rains-Pontifes, par la Tradition tout en-Siège, tant avec la France qu'avec tière; la vérité pratique dont a vécu d'autres gouvernements, toutes les fois l'Eglise depuis dix-neuf siècles, sur la les honore grandement. Elle doit reque, de leur côté, ceux-ci ne mettront quelle elle repose comme sur sa base doubler l'estime et les sympathies des cœurs catholiques. L'hérésie a, en effet,